

Le 22 octobre 2013

SITUATION FINANCIÈRE
MUNICIPALITÉ DE ST-ETIENNE-DE-BEAUHARNOIS

Citoyens, Citoyennes, Membres du Conseil Municipal

Selon les dispositions de l'article 955 du Code municipal, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du Conseil.

Le maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et des orientations générales du prochain budget. De plus, en vertu du projet de Loi 24, 1988 Chapitre 30, concernant le traitement des élus municipaux, sanctionné le 17 juin, 1988, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

ETATS FINANCIERS PRODUIT PAR LE VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012

Solde non affecté au 1 ^{er} janvier 2012 :	246 451\$
Surplus (Déficit) de l'exercice à des fins budgétaires :	49 438\$
Solde non affecté au 31 décembre 2012 :	305 889\$

BUDGET 2013

En caisse au 30 septembre 2013: 150 264,65\$ (comprenant marge crédit déposée 480 098)
Taxes à percevoir au 30 septembre 2013 : 49 963,97\$
Droits de mutation à percevoir au 30 septembre 2013: 1 640,00\$
Égout à recevoir au 30 septembre 2013: 9 489,77\$
Subvention à recevoir – piste cyclable – Programme infrastructures : 480 098\$ (10 ans)
Subvention à recevoir – Pacte rural : 109 000\$

TRAVAUX MAJEURS ET RÉALISATIONS DURANT L'ANNÉE 2013

Ligne dans les rangs de la municipalité
Entretien global des routes de la municipalité
Correction pluvial Chemin St-Louis et Rang du Dix
Trottoirs Chemin St-Louis et Rang du Dix
Asphalte début Rang du Dix (\$25,000 subvention)
Réfection Multi Sports (subvention pacte rural)

PRÉDICTIONS POUR LE PROCHAIN BUDGET

Entretien global des routes de la municipalité
Aménagement paysager hôtel de ville
Réfection salle des patins – subvention
Réfection terrain sportif – subvention pacte rural
Puits centre communautaire pour patinoire (subvention pacte rural)
Réaménagement Hôtel de Ville

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES
DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

Maire: Rémunération	5 937\$	Allocation	2 968\$	Total	8 905\$
Membres du Conseil	1 980\$		989\$	Total	2 969\$

Une rémunération additionnelle de \$100 par assemblée est versée à tout membre du conseil qui siègera à plus de 15 assemblées annuellement. La somme de \$100 sera versée à compter de la 16^e assemblée à laquelle le membre aura assisté.

Je dépose le rapport des factures supérieures à 2 000\$ ainsi que les indicateurs de gestion 2012

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal.

En terminant, je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des employés municipaux pour mener à bonne fin nos priorités d'action afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes une administration efficace et un budget à la mesure de la capacité de payer des contribuables

Gaétan Ménard, Maire

BANDES DE PATINOIRE

La municipalité a des bandes de patinoire 4 x 8 à donner, les citoyens intéressés peuvent laisser leur nom au secrétariat de l'hôtel de ville au 450-225-1000.

SITE INTERNET

Les règlements des dernières années, les procès-verbaux, les communiqués et autres avis peuvent tous être consultés sur notre site www.st-etiennebeauharnois.qc.ca

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire-trésorière